commune de SIAUGUES - SAINTE - MARIE

SIAUGUES-SAINTE-MARIE

ARRETE DU MAIRE

ARR-2026-047 - Portant autorisation de l'occupation du domaine public et modification de circulation - chemin du Pré Neuf et chemin du Château - Du lundi 19 octobre 2026 - 8h au mercredi 4 novembre 2026 - 18h

Le Maire de la Commune de SIAUGUES SAINTE MARIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28,

Vu la demande de travaux de l'entreprise SOBECAMAT RHONE ALPES - 460 CHEMIN DE CHARPENAY - 38280 JANNEYRIAS - concernant des travaux d'installation de conduite de gaz,

Considérant qu'il y a lieu de règlementer la circulation et le stationnement chemin des Varennes et chemin du Château dans le but de sécuriser la circulation pendant la durée des travaux sur la période **du lundi 19 octobre 2026 – 8h00 au mercredi 4 novembre 2026 – 18h00,**

ARRÊTE :

Article 1 : **Du lundi 19 octobre 2026 – 8h00 au mercredi 4 novembre 2026 – 18h00** la circulation et le stationnement chemin des Varennes et Chemin du Château seront interdits (sauf services de secours) comme indiqué dans le plan ci-joint. La zone de travaux sera barrée, une circulation piétonne sera mise en place et il sera possible d'accèder à la rue barrée par les rues adjacentes.

Article 2 : La signalisation ainsi que sa maintenance seront à la charge de l'entreprise SOBECAMAT

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la règlementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.



Siaugues-Sainte-Marie, le 16 octobre 2026

Le Maire,

PAYS Robert